

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50	M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30	M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André	M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30	M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime	M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50	M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10	M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30	M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno	Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Réseau tbc (tram et bus de la Cub)
 Acquisition d'autobus - Programme 2008
 Marché négocié - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La convention de délégation de service public signée le 7 décembre 2000 avec la CGFTE à laquelle s'est substituée, par avenant n° 1 la société Connex Bordeaux, prévoit, dans son article 9-4-1, que la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à renouveler le parc des autobus de telle sorte que l'âge moyen du parc n'excède pas 7 ans au 31 décembre de chaque année, sous peine de pénalités.

Il est proposé d'acquérir, au titre du programme 2008, 13 autobus articulés fonctionnant au gasoil, 4 minibus moteur gasoil et 2 autobus à gabarit réduit fonctionnant au gasoil ; tous ces autobus sont à plancher surbaissé, articulés, climatisés, montée par l'avant, plateforme rétractable, aménagements pour les personnes à mobilité réduite, pelliculage anti-rayures, et charte graphique « tbc » :

- Lot n°1 : 13 autobus articulés 5 400 000 € HT
- Lot n°2 : 4 minibus 600 000 € HT
- Lot n°3 : 2 autobus à gabarit réduit 500 000 € HT

Les 13 bus articulés seront destinés à remplacer 13 bus actuellement en dépôt au centre de Lescure.

Depuis plusieurs années la Communauté urbaine s'est engagée dans un programme d'acquisition de bus propres qui comptent actuellement plus de la moitié des bus en circulation.

Deux technologies sont préférentiellement choisies : le GNV et le diesel FAP + traitement chimique des gaz d'échappement, le dépôt de Lescure n'étant pas adapté à l'accueil de bus articulés GNV supplémentaires, dans un souci de respecter l'environnement, il est proposé d'acquérir 13 bus articulés alimentés au gasoil, équipés de filtre à particules et de traitement chimique des gaz d'échappement, en réduisant notamment le rejet d'oxyde de carbone (volume nettement inférieur au GNV) et entraînant un taux de particules quasi nul (l'expérience a été démontrée par l'acquisition en 2007 de 10 bus gabarits réduits équipés de la sorte).

De plus, dans un souci d'économie, il faut noter qu'aujourd'hui un bus articulé nouvelle génération diesel FAP + traitement chimique des gaz d'échappement ci-dessus décrit coûte moins cher qu'un bus GNV.

Les 4 minibus sont destinés à assurer un service de transport à la demande.

Les 2 bus à gabarit réduit sont destinés à compléter la fourniture initiée en 2007. En effet, lors de la restructuration, à l'automne 2007, la ligne 76 s'est vue doter de 2 bus similaires destinés initialement à une réserve de capacité. C'est pourquoi il y a lieu d'en acquérir 2 autres pour compléter la flotte afin de ne pas risquer de rupture de service.

Ces acquisitions permettent de maintenir l'âge moyen du parc inférieur à 7ans et laisse ensuite pour 2009 des possibilités de recalibrer le parc en fonction des besoins exprimés par le nouvel exploitant.

Une procédure de marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence conformément aux dispositions des articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics régissant les entités adjudicatrices, est donc prévue.

D'autre part, le marché comprend la reprise par le fournisseur de 13 autobus articulés et de 7 minibus à réformer.

Les 13 nouveaux bus articulés, les 4 nouveaux minibus et les 2 nouveaux bus gabarit réduit seront proposés avec le label EEV (Enhanced Environmentally Vehicles) norme plus stricte que les normes Euro.

Le financement de cette opération évaluée à 6 500 000 € HT, sera assuré sur les crédits ouverts au budget annexe des transports 31 – chapitre 21 – article 21560061 – CRB D320 – exercice 2008.

Compte tenu du montant mis en concurrence, la publicité sera effectuée au niveau européen.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation sont à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction centrale des achats et marchés (13^{ème} étage).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- **à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un marché négocié en application notamment des articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics,**
- **à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses, en réponse à la procédure de marché négocié,**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 FÉVRIER 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008</p>

M. PIERRE BRANA